



BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Concession de LENS/LIEVIN

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 80 000 €	4 990 €
De 80 001 à 80 000 €	5 990 €
De 150 001 à 600 000 €	3.99 %
Au-delà de 600 000 €	+ 2.4 %
Garage de 1 à 5 000 €	1 290 €
Garage à partir de 5 001 €	5 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 50 m ²		Logement 50 à 100 m ²		Logement > 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites, constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
Etat des lieux par intermédiaire	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²
TOTAL	15 € / m²	11 € / m²	13 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	8 € / m²

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce, Murs commerciaux, bureaux, entrepôt - Cession de bail :

Honoraires HT : **6.50%** avec un minimum de 7 500 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 8 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 2 500 € HT

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

Un mois de loyer HT avec un minimum de 1000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur :

8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 05/06/2020